

**Université Mohamed Boudiaf M'Sila Faculté des Sciences**

**Faculté des Sciences**

**Département de Chimie**

**Matière : Législation, Droit et Environnement**

**1<sup>ère</sup> Année Master Chimie de l'Environnement. (Semestre 1)**

## Avant propos

Notre pays vit en effet une crise sévère de son environnement, ces menaces demeurent graves et se généralisent : détérioration de notre cadre de vie, pollution de l'eau potable, épuisement des ressources forestières, extinction d'espèces végétales et animales, accumulation de produits chimiques qui empoisonne le sol», déplore le ministre de l'environnement à l'occasion d'une lettre ouverte. Par ailleurs, le ministre de l'environnement affirme, à l'occasion de la réunion de la commission de l'agriculture, de la pêche et de l'environnement de l'Assemblée populaire nationale, que 343 entreprises industrielles ont été fermées ces dernières années pour des raisons liées à la pollution dont 43 sont au niveau de la justice. Selon la même source, et pour les mêmes, les agents de l'administration de l'environnement ont adressé des avertissements à 1400 autres entreprises.

À en croire les chiffres fournis par le bureau de la police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement relevant de la wilaya d'Alger, le nombre d'atteintes à l'environnement est passé de 34223 infractions en 2004 à 34450 en 2005, soit 227 nouveaux cas. À signaler que l'ampleur qu'ont prise les atteintes au milieu naturel ne concerne pas seulement les pays où la notion de l'environnement est encore émergente comme le cas de l'Algérie. En France, par exemple, l'observatoire national de la délinquance (OND) a noté une forte progression des infractions relatives à l'environnement entre 2005 et 2008. Selon la même source, le nombre des atteintes aux milieux est passé de 2420 en 2005 à 9531 en 2008, soit un accroissement de 293,8%.

Après avoir défini les contours de la notion d'environnement, on précisera la définition et les caractéristiques principales du droit de l'environnement (Chapitre 1). On présentera ensuite les principes fondamentaux du droit de l'environnement (Chapitre 2). Le Chapitre 3 portera sur le droit des pollutions et nuisances. Le Chapitre 4 précisera les modalités de réparation et sanction du dommage à l'environnement. Le cinquième Chapitre présentera les missions et l'organisation de l'administration de l'environnement.

## **Introduction générale. Quelques notions.**

Le droit international de l'environnement est un ensemble des règles qui visent à sauvegarder et protéger la biosphère contre les détériorations majeures et les déséquilibres qui pourraient la perturber. Donc la protection de l'environnement vise à préserver la biosphère.

Première convention: la convention pour la protection des oiseaux du 19 mars 1902 utile à l'agriculture, ou la convention de Londres du 08 novembre 1933 relative à la conservation de la faune et la flore à l'état naturel en Afrique. À la fin des années 60, on a pris conscience du fait que les activités humaines pouvaient détériorer la planète d'où la naissance du droit de l'environnement.

Sources du droit international de l'environnement: 1.conventions internationales: Types de conventions: universelles, régionales, des protocoles internationaux et régionaux, organisées et mises en disposition pour la protection de l'environnement.

La coutume (de preuve d'une pratique générale acceptée comme étant le droit), doctrine et décisions judiciaires comme l'affirme l'article 38 du statut de la cour internationale de justice.

La conférence sur le droit de la mer, tenue entre 1973 et 1982 et qui a abouti à l'adoption d'une des conventions internationales des plus importantes de l'histoire.

les décisions judiciaires, elles ne sont pas nombreuses mais très importantes, et plusieurs exemples sont donnés; la première affaire elle s'agit d'une sentence arbitrale en 11 mars 1941, intervenue dans l'affaire de fonderie de la ville de Trail qui a opposé les États-Unies et le Canada sur une usine canadienne du Zinc et de plomb. Et la deuxième affaire s'agit sur le Détroit de Corfou (Arrêt du 09-04-1949) qui opposé l'Angleterre et l'Albanie,

Une dernière source du droit internationale de l'environnement, doit être citée, c'est les doctrines, ces dernière peuvent aussi y jouer un rôle très important à travers des associations scientifiques, telle que l'internationale Law association qui dégage des règles relative à l'utilisation des eaux et des cours d'eaux internationaux en 1966.

traités et conventions internationaux organisés comme celle de Stockholm, celle de Rio-Agenda 21, et autres qui ont fondé quelques principes, comme le principe de préventions qui imposaient aux Etats une obligation de prévenir une pollution transfrontière et s'ils ne respecteraient pas cette obligation ils commettaient un acte international illégal, engageant leurs responsabilités internationales, et aussi le principe de précaution qui est considéré comme la forme la plus poussée de la prévention, comme il a affirmé.

principe pollueur-payeur, ce dernier est un principe économique qui exprime l'idée suivante ; la personne qui cause un dommage environnemental, ou qui crée une menace imminente d'un tel dommage doit supporter les coûts relatifs au mesure de prévention ou de réparation nécessaire.

**L'écologie** est une science dont l'objet est l'étude des interactions des êtres vivants (la biodiversité) avec leur environnement et entre eux au sein de cet environnement (l'ensemble étant désigné par le terme « écosystème »). On désigne par écologie la science qui analyse les interactions et les impacts entre les êtres vivants et les différents écosystèmes existants. Le terme désigne également la science de l'habitat.

L'objectif de l'écologie est de ralentir cette crise écologique, voire de mettre en place des mécanismes forts pour protéger l'écosystème et tenter de l'éviter. Cette crise écologique est la conséquence des pollutions et déséquilibres générés par les activités humaines. Le réchauffement climatique est l'un des exemples les plus connus : le CO<sub>2</sub> émis par les énergies fossiles et la production électrique mondiale, ainsi que par l'agriculture et les industries humaines contribue à perturber l'équilibre de l'atmosphère et donc du climat.

**Conséquences** : les températures moyennes de la planète augmentent ce qui transforme l'écosystème global. Aujourd'hui, le réchauffement climatique des conséquences très variées : il contribue à la fonte des glaces et à l'élévation du niveau de la mer, mais aussi à l'acidification des océans. Il entraîne la multiplication des événements météorologiques extrêmes et des catastrophes climatiques. Il transforme aussi l'agriculture en modifiant le métabolisme des plantes.

**Résultats**: le réchauffement climatique met en danger les sociétés humaines. Bien d'autres phénomènes constituent la crise écologique : l'extinction de la biodiversité (liée notamment à la destruction des habitats naturels), la pollution de l'air, la dégradation de la qualité des sols, la pollution des eaux, la surexploitation des ressources naturelles, la surpêche... Globalement, tous ces phénomènes se conjuguent et mettent en danger la stabilité des écosystèmes mondiaux, et donc notre capacité à vivre dans ces écosystèmes.

L'écologie est donc fondamentale car en protégeant l'environnement et la nature, elle permet de limiter les dégâts de la crise écologique et donc par extension de mieux protéger nos sociétés.

En effet, sans protection de l'environnement, la capacité des sociétés humaines à se développer et même à survivre pourrait être rapidement remise en cause. C'est ce qui pousse de plus en plus d'experts à considérer l'écologie comme une priorité politique de premier plan. L'environnement est l'ensemble d'éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins. L'environnement peut grandement contribuer au développement du bien-être humain, mais peut

tout aussi bien accroître la vulnérabilité de l'homme, en engendrant de l'insécurité et des migrations humaines lors de tempêtes, de sécheresses, ou d'une gestion écologique déficiente. L'environnement est « l'ensemble des éléments qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins », ou encore comme « l'ensemble des conditions naturelles et culturelles susceptibles d'agir sur les organismes vivants et les activités humaines ».

La science de l'environnement ou science environnementale est une discipline qui intègre les sciences physiques et biologiques telles la physique, la chimie (la biochimie et la chimie de l'environnement), la biologie, l'écologie, la pédologie, la géologie, la géomorphologie, la géographie, la climatologie, l'écologie. L'environnement influence beaucoup le bien-être, la santé et le régime alimentaire. ... L'un des indicateurs du développement durable dans n'importe quel pays est le respect de l'environnement par les gens et les gouvernements. L'environnement naturel désigne « le milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations » (Norme ISO 14001, 2004).

**Le mot environnement** désigne un aspect plus externe, cadre de vie de l'homme dans lequel il évolue souvent sans mesurer l'impact de son activité. L'environnement naturel fait l'objet de dégradation, de surexploitation, de déforestation, de pollution (des sols, de l'air, de l'eau), qui est souvent le résultat de l'énorme impact des activités humaines.

Notre environnement est composé : - d'éléments minéraux (air, eau, roches...), - d'organismes vivants (fourmis, oiseaux, arbres) pouvant être des animaux ou des végétaux et leurs restes (besoins des animaux, feuilles mortes...), ...

En effet, on peut citer plusieurs problèmes environnementaux qui sont plus ou moins graves comme:

**1/la pollution de l'eau,**

**2/ la pollution des sols,**

**3/la pollution de l'air.**

**4/ l'épuisement des ressources,**

**5/ la disparition massive des espèces végétales et animales, 6.l'épuisement de la biodiversité,**

**7/ le réchauffement climatique. etc.**

La protection de l'environnement consiste à prendre des mesures pour limiter ou supprimer l'impact négatif des activités de l'homme sur son environnement.

Le droit de l'environnement concerne l'étude ou l'élaboration de règles juridiques visant la compréhension, la protection, l'utilisation, la gestion ou la restauration de l'environnement contre perturbation écologique sous toutes ses formes - terrestres, aquatiques et marines, naturelles et culturelles,..

Le droit de l'environnement dépasse également les frontières classiques entre le droit public et le droit privé.